MODELE

A établir sur papier à en-tête

de l’entreprise

**ACCORD ENTRE EMPLOYEUR ET SALARIÉ**

**POUR LA REALISATION D’UNE ACTION DE FORMATION**

**HORS TEMPS DE TRAVAIL**

Les parties suivantes :

M.  *(Nom et prénom du salarié),*

en sa qualité de salarié(e) de l’entreprise *(Raison sociale de l’entreprise)*

Et

M.  *(Nom et prénom du Chef d’entreprise),*

en sa qualité de représentant de la société  *(Raison sociale de l’entreprise)*

Située au

*(Adresse du siège social de l’entreprise).*

Signifient par le présent document leur accord mutuel pour la réalisation d’une action dans les conditions suivantes :

L’action de formation intitulée

Bénéficiant à M. *(Nom et prénom du* salarié).

Cette action ayant une durée totale de heures *(Préciser le nombre total d’heures de l’action*),

M. *(Nom et prénom du* salarié),

accepte de réaliser heures hors temps de travail**\***.

Fait à Le

**Signature du Salarié**

**Signature du Chef d’entreprise**

***\* Rappel :***

Les actions de formation peuvent se dérouler tout ou partie en dehors du temps de travail, à l’initiative du salarié ou de l’employeur, après accord écrit du salarié, dans la limite de 30 heures par an et par salarié ou de 2% du forfait pour les salariés au forfait jours ou heures (article L6321-6 du code du travail).

Le salarié peut dénoncer cet accord sous 8 jours.

En cas d’accord d’entreprise sur le déroulement des actions de formation en dehors du temps de travail, ledit accord en définit les modalités.